

## REUNION DU 13 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix neuf, le 13 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROULLEAU Claude, Maire de Prahecq.

Date de convocation : 06 février 2019.

Présents : Mmes et Ms. BONNEAU Christine, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, LOUMÉ Nathalie, LUSSIEZ Sonia, MARTIN François, MASSETEAU Cécile, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude et THIOU Sylviane.

Absents : Ms. BARANGER Fabrice et MAGNERON Sébastien.

Excusés : Mmes et M. FERRE Béatrice, GOURÇON Jean-Marc, GUÉRINEAU Corinne et TROUVÉ Virginie.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GONNORD Pascal pour voter en ses lieu et place.

Madame TROUVÉ Virginie a donné pouvoir à Monsieur GACOUGNOLLE Eric pour voter en ses lieu et place.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 24 janvier 2019. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### ORDRE DU JOUR

#### ➤ **Travaux**

201902-01	Travaux de mise en accessibilité et d'amélioration de la performance énergétique de la Mairie. Et de la salle des Fêtes.
201902-02	Travaux de réfection de l'ossuaire.

#### ➤ **Réglementation**

201902-03	Règlement intérieur de fonctionnement du local d'hébergement d'urgence.
201902-04	Règlement de fonctionnement de la Commission extra-municipale d'élaboration des menus du restaurant scolaire.

#### ➤ **Ecole**

201902-05	Projet de mise en place d'une Charte de la garderie et des activités périscolaires.
-----------	---

#### ➤ **Culture**

201902-06	Convention de partenariat de lecture publique entre le Département et la Commune.
-----------	---

#### ➤ **Acquisition**

201902-07	Acquisition d'un véhicule et vente de matériels.
201902-08	Acquisition de matériels – garderie municipale – école maternelle.

#### ➤ **Ressources humaines**

201902-09	Modifications du temps de travail et mise à disposition de personnel
-----------	--

### **D201902-01 TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ET D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que ce projet sera discuté dans le cadre d'une réunion de travail.

Le Conseil prend acte de cette information.

#### **D201902-02 TRAVAUX DE REFECTION DE L'OSSUAIRE**

Conformément au règlement intérieur du cimetière, dans le cadre de l'engagement de la reprise des sépultures en état d'abandon, à l'expiration du délai prévu par la loi, la Commune prendra possession et décidera de l'utilisation des biens non réclamés concernant les sépultures considérées en état d'abandon suite à l'absence de manifestation de personnes acceptant d'entretenir ces sépultures. Dans ce cadre, les restes mortels ainsi que les biens de valeur qui seraient trouvés seront réunis dans un reliquaire scellé. Les reliquaires seront inhumés dans un ossuaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente le projet de réfection de l'ossuaire du cimetière. Il précise que la charpente, les tuiles et l'intérieur du bâtiment actuel devront être repris et qu'un crépi devra être réalisé.

Monsieur GABILLY Alain soulève la question de la reconstruction totale d'un bâtiment à la place de l'ancien.

Monsieur MARTIN François répond qu'il n'y a aucune difficulté à reprendre le bâtiment actuel et qu'il est très commode de le rendre plus beau.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de prévoir une avancée de toiture côté Sud et propose que Monsieur MARTIN François réalise la déclaration préalable nécessaire pour ces travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le projet de reprise de l'ossuaire tel que présenté et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document d'urbanisme afférent.

#### **D201902-03 REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT DU LOCAL D'HEBERGEMENT D'URGENCE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de règlement intérieur de fonctionnement du local d'hébergement d'urgence. Il souligne que ces règles visent à formaliser des principes de fonctionnement s'appliquant à l'ensemble des intervenants afin de faciliter les procédures administratives et techniques.

Madame LOUMÉ Nathalie considère que la décision consistant à ne plus délivrer de repas dans le cas où une personne ne se présenterait pas pour récupérer les denrées alimentaires réservées lors de l'admission en Mairie, n'est pas satisfaisante car certaines personnes ne sont pas à l'aise pour se présenter dans un commerce dans ce contexte.

Monsieur MARTIN François précise qu'il y a très peu de problèmes dans le cadre de la délivrance des repas et que de rares difficultés de fonctionnement sont constatées.

Il est noté que ce choix relatif au refus de délivrance de repas n'a jamais été appliquée par le passé et qu'il reste à la discrétion du Maire, Président du CCAS ou de son représentant.

Après échanges concernant les modalités de fermeture de la porte du local en cas d'absence ou de présence de la personne hébergée, à l'unanimité, les membres du Conseil acceptent ce projet de règlement intérieur de fonctionnement du local d'hébergement qui sera présenté pour validation au Conseil d'Administration du C.C.A.S..

#### **D201902-04 REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE D'ELABORATION DES MENUS DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de règlement de fonctionnement de la commission extra-municipale d'élaboration des menus du restaurant scolaire. Il rappelle les principes de fonctionnement de cette commission à caractère consultatif, les menus étant validés par la Mairie, ainsi que les modalités de désignation des membres.

Madame BONNEAU Christine souligne que des membres du personnel de surveillance devraient par ailleurs être associés à cette commission afin d'apporter des éléments d'informations quant à la prise des repas dans le restaurant scolaire.

Monsieur le Maire conclut que cette commission, qui se réunira au moins quinze jours avant chaque période de vacances scolaires pour l'élaboration des menus de la période à venir, associera en tant que de besoin, du personnel de service.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le projet de règlement de fonctionnement de la commission extra-municipale d'élaboration des menus du restaurant scolaire tel que présenté et modifié.

#### **D201902-05      PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DE LA GARDERIE ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine rappelle que la Commune de Prahecq propose deux services publics de garderie (Ecole maternelle et école élémentaire) ainsi qu'un service public d'activités périscolaires pour les seuls élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Elle souligne qu'il conviendrait d'élaborer une Charte de la Garderie et des Activités Périscolaires afin de définir les règles de fonctionnement de ces services s'adressant aux différents participants et utilisateurs (Personnel, enfants et parents). Cette charte s'inspirerait de principes visant à garantir au personnel communal, les conditions sereines d'exercice de leur travail et aux enfants et parents, un service de qualité, garant de toute la sécurité nécessaire.

Monsieur le Maire propose que cette Charte soit communiquée aux membres du Conseil pour requérir les avis sur ce projet. En outre, il souhaite qu'une réunion avec l'association indépendante des parents d'élèves soit organisée afin d'échanger sur le contenu de cette Charte. Par la suite, le projet de Charte sera présenté pour validation au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil prend acte de ces informations.

#### **D201902-06      CONVENTION DE PARTENARIAT DE LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que la convention de partenariat 2016-2018 permettant à la Commune de bénéficier du soutien des services du Département est arrivée à échéance. Il rappelle que la lecture publique est une compétence obligatoire du Département, parallèlement et sans interférence à la compétence de la C.A.N. dans ce domaine et à ce titre, le Département intervient, par l'intermédiaire de la Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres (MDDS), pour développer l'accès à la lecture publique en milieu rural notamment par :

- l'acquisition de documents et acheminement auprès des lieux de lecture,
- la formation des personnels des bibliothèques,
- l'accompagnement des bibliothèques dans la vie de l'établissement,

Monsieur le Maire présente les dispositions de la nouvelle convention.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent les dispositions de la convention de partenariat 2019-2021 « lecture publique » avec le Département des Deux-Sèvres et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GOURÇON Jean-Marc à signer tout document afférent.

#### **D201902-07      ACQUISITION D'UN VEHICULE ET VENTE DE MATERIELS**

Monsieur le Maire dresse l'état du parc des véhicules et engins de travaux et souligne que le véhicule affecté aux missions de l'agent de surveillance de la voie publique n'est pas adapté aux activités réalisées.

Il propose que la Commune acquiert un nouveau véhicule polyvalent affecté aux missions de l'agent de surveillance de la voie publique (avec kit signalétique sur carrosserie). Il précise que plusieurs offres ont été sollicitées.

Après étude, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'acquisition d'un véhicule de type utilitaire blanc avec kit signalétique sur carrosserie, affecté aux missions de l'agent de surveillance de la voie publique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition dudit véhicule dans la limite de 9 500€ H.T. (hors kit signalétique sur carrosserie) et de signer tout document afférent,
- d'affecter cette dépense à l'opération 0230 Acquisition de matériels et autres,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2019.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de vente de matériels et engins de travaux publics. Il évoque que ce matériel, acheté auprès du SIVOM de Prahecq, est aujourd'hui très peu utilisé et engendre des frais d'entretien, d'assurance voire de réparation. Compte tenu des projections de travaux de voirie à assurer en régie, Monsieur le Maire a demandé à avoir des offres pour la reprise d'un camion, d'une remorque, d'un bulldozer et d'une pelleteuse comme suit :

MATERIEL	ARTICLE INVENTAIRE	N° INVENTAIRE	ANNEE D'ACQUISITION	VALEUR A L'INVENTAIRE
PELETTEUSE	21571	2013-230-21571-2	2013	14 352,00 €
BULLDOZER + REMORQUE	21571	2013-230-21571-7	2013	10 764,00 €
CAMION RENAULT	21571	2013-230-21571-6	2013	5 980,00 €

Monsieur le Maire présente l'offre de l'entreprise ROUVREAU RECYCLAGE comme suit :

- CAMION RENAULT – DB 950 VE + REMORQUE – DB 959 XQ + BULLDOZER CATERPILLAR 963 : 12 000 € H.T.,
- PELLETEUSE JCB 145 : 6 000 € H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent l'offre de reprise des matériels et engins de travaux précités et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document afférent.

-----  
Après consultation, une offre pour l'achat des arbres abattus dans le parc du Château pour un montant de 1 500€ a été présentée.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent l'offre d'achat des arbres abattus dans le parc du Château pour un montant de 1 500€ et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document afférent.

## **D201902-08 ACQUISITION DE MATERIELS – GARDERIE MUNICIPALE – ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine présente aux membres du Conseil le projet d'acquisition de matériels et jeux pour la nouvelle garderie de l'école maternelle pour un montant prévisionnel de 4 000 € H.T..

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise (ou l'Adjoint délégué, Madame BONNEAU Christine), à procéder à l'acquisition des jeux et équipements nécessaires à la nouvelle garderie de l'école maternelle dans le cadre d'une enveloppe de 5 000 € (budget exprimé en T.T.C.).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Madame BONNEAU Christine, à procéder à l'acquisition des jeux et équipements nécessaires à la nouvelle garderie de l'école maternelle dans le cadre d'une enveloppe de 5 000 € maximum.

---

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil que la Commission de sécurité se réunira le lundi 04 mars 2019.

Après échanges, Monsieur le Maire propose qu'une inauguration soit organisée lorsque le matériel et les équipements seront livrés à laquelle seront notamment conviés les financeurs au projet (État et Communauté d'Agglomération) ainsi que le D.A.S.E.N..

Le Conseil prend acte de cette information.

---

Monsieur le Maire interroge Monsieur MARTIN François quant à la modification du système d'isolation acoustique dans la salle de garderie de l'école élémentaire.

Monsieur MARTIN François précise que les travaux sur le plafond, les luminaires et l'isolation acoustique des murs seront réalisés pendant les vacances d'été. Concernant les murs, des panneaux à l'image des panneaux de la salle polyvalente, seront prévus sur 1,20/1,30 m afin d'éviter les dégradations et qu'au-dessus, l'isolation acoustique initiale sera prévue

Monsieur le Maire conclut que pour la prochaine rentrée, toute l'isolation acoustique sera mise en ordre dans cette garderie.

Le Conseil prend acte de ces informations.

---

Madame GELIN Marina soulève la question de savoir si un programme d'acquisition de tables à l'école élémentaire est envisagé. Elle évoque une grande disparité du mobilier dans une même classe.

Madame BONNEAU Christine évoque que le mobilier nouvellement acheté est souvent redistribué dans les classes et qu'en définitive, les classes intègrent conjointement du mobilier ancien et du mobilier neuf, d'où le problème d'homogénéité du mobilier. Ce problème est d'autant plus lié à l'existence des classes doubles nécessitant du mobilier réglable.

Monsieur le Maire précise qu'après échanges avec la Directrice de l'Ecole élémentaire, il s'est engagé à ce que soit étudié un programme de renouvellement du mobilier à l'école élémentaire.

Le Conseil prend acte de ces informations.

---

Monsieur GABILLY Alain soulève la question de l'avancement des travaux de sécurisation des écoles.

Monsieur MARTIN François précise que les travaux débiteront cette fin de semaine par l'entreprise de maçonnerie pour la réalisation des seuils. Les portails du chemin blanc et de l'arrière de la cantine seront traités pendant les vacances de février-mars. Les autres portails seront installés durant les prochaines vacances scolaires.

Monsieur le Maire conclut que les travaux de sécurisation, subventionnés par l'Etat, sont conséquents mais qu'il est impératif de répondre aux exigences de sécurité fixées dans le cadre de Vigipirate.

Le Conseil prend acte de ces informations.

## **D201902-09      MODIFICATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL ET MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

*Considérant la réorganisation du service de restauration scolaire dans le cadre du redéploiement des missions des agents du service,*

*Considérant le projet d'augmentation du temps de travail d'un agent du service de restauration scolaire à raison de 30 minutes 4 jours par semaine,*

*Considérant la réforme des rythmes scolaires et l'impact sur le temps de travail d'un agent affecté notamment aux T.A.P.,*

*Considérant la nécessité de redéployer le temps de travail auparavant réalisé lors des T.A.P.,*

*Considérant les plannings des deux agents concernés et les accords de ces derniers,*

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident, à compter du 1er mars 2019 :

- de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial affecté au service de restauration scolaire de 19,36 heures hebdomadaires annualisées à 20,90 heures hebdomadaires annualisées (augmentation inférieure à 10% du temps de travail pour les temps non complets),
- de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial affecté au service des T.A.P. et de la garderie de 20,59 heures hebdomadaires annualisées à 20,98 heures hebdomadaires annualisées (augmentation inférieure à 10% du temps de travail pour les temps non complets),

---

*Vu l'avis favorable de la C.A.P. En date du 28 janvier 2019,*

*Considérant que le dispositif de mise à disposition de personnel de restauration dans le cadre du Centre de loisirs les mercredis scolaires, auprès du Syndicat de Communes Plaine de Courance, arrive à échéance,*

*Considérant le projet de reconduction de ladite convention de mise à disposition,*

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent les termes du projet de renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel de restauration auprès du Syndicat de Communes Plaine de Courance à raison de 2 heures les mercredis scolaires, pour une durée de 3 ans et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document afférent.

## **INFORMATIONS**

### ➤ **MANIFESTATIONS CULTURELLES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les dates des manifestations culturelles à venir comme suit :

- ANIMATION JEUX-VIDEOS : Une animation jeux-vidéos aura lieu le 17 avril ou le 24 avril au titre des activités de la bibliothèque municipale. La Commission Culture avait émis un avis favorable quant à rendre régulière cette activité rencontrant un vif succès auprès des adolescents ainsi qu'auprès de leurs parents. Cette activité proposée par l'association Boss Rush Club s'élève à 456,47 €.
- CINEMA EN PLEIN AIR : Le cinéma en plein air aura lieu le vendredi 2 août 2019. Par ailleurs, le dossier de candidature pour la mise en place de représentations mensuelles sera prochainement transmis à la Mairie. Ce dossier de candidature fera l'objet d'une acceptation par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- FESTIVAL D'AGGLOMERATION LA 5EME SAISON : La Commune accueillera la soirée de clôture du Festival d'Agglomération La 5ème saison, samedi 29 juin 2019 sur la Place de la Mairie. Un spectacle de danse, théâtre et feu sera proposé. Une plate-forme de 250 m<sup>2</sup> de sable sera prévue sur la Place du vendredi 28 juin au lundi 1er juillet.

Le Conseil prend acte de cette information.

**Délibération n°D201902-01 à D201902-09**

**Fin de la réunion : 22 heures 00**